



PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Michèle Simonsen

Perrault : «Contes»

1424631 20

ÉTUDES LITTÉRAIRES

04123

PERRAULT

Contes

PAR MICHÈLE SIMONSEN

16° Z
25582/
(35)



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL-21 05 1992-1 5380

ÉTUDES LITTÉRAIRES

*Collection dirigée par
Jean-Pierre de Beaumarchais
Daniel Couty
et par Yves Chevrel
pour les textes étrangers*

ISBN 2 13 044360 5
ISSN 0764-1621

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1992, avril
© Presses Universitaires de France, 1992
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris



Sommaire

5 Introduction

7 Vie et œuvres de Charles Perrault

10 Les textes

15 Contexte : Le conte de fées littéraire

Les contes de fées dans la littérature avant Perrault, 15 – La mode des contes de fées au xvii^e siècle, 17

20 Contexte : La tradition orale

28 Analyses

Grisélidis, 30 – *Les Souhaits ridicules*, 33 – *Peau-d'Ane*, 38 – *La Belle au bois dormant*, 46 – *Le petit Chaperon rouge*, 58 – *La Barbe-Bleue*, 66 – *Le maître Chat ou Le Chat botté*, 74 – *Les Fées*, 80 – *Cendrillon ou La petite pantoufle de verre*, 87 – *Riquet à la houppe*, 99 – *Le petit Poucet*, 104 – *Conclusion*, 112.

120 La fortune du texte

125 Bibliographie

Notre édition de référence est celle de Gilbert Rouger (Paris, Garnier, 1967) qui présente un « dossier de l'œuvre » et des appendices utiles, et dont le texte est, pour les contes en vers, celui de l'édition de 1695, et pour les contes en prose, celui du deuxième tirage de l'édition Barbin de 1697, avec une orthographe modernisée et des retouches de ponctuation insignifiantes. Les renvois aux pages indiquent successivement les pages de l'édition Rouger, puis celles de l'édition de poche de Jean-Pierre Collinet (« Folio », n° 1281, 1981).

Les références AT suivi d'un numéro désignent le conte type auquel un conte donné appartient selon la classification internationale *Aarne-Thompson* (Antti Aarne et Stith Thompson, *The Types of the Folktale*, seconde édition, Helsinki, 1964). Il faut remarquer qu'un conte concret peut porter un tout autre titre que celui du conte type auquel il appartient. Ainsi, *Le petit Poucet* de Perrault appartient, comme *Hansel et Gretel* de Grimm, au conte type AT 328, *Les enfants abandonnés dans la forêt*, et non pas au conte type AT 700, *Pouçot*.

Introduction

« Les contes de Perrault » : ce titre si simple, si familier à tous les Français, soulève en fait nombre de problèmes épineux. Cette œuvre célèbre est à bien des égards une œuvre sans titre, sans auteur, et même sans texte.

Pour le grand public, l'expression « contes de Perrault » constitue souvent un terme générique, désignant selon les cas, un conte populaire, un conte merveilleux, un conte pour enfants. Longtemps, les éditeurs et parfois les chercheurs ont attribué à Perrault des contes merveilleux adaptés par Madame d'Aulnoy ou Madame Leprince de Beaumont. Par ailleurs, on a remanié sans vergogne le texte des récits de Perrault pour les albums pour enfants, amputant tel récit de sa seconde partie, transformant tel motif, modernisant la langue. Ce manque de scrupules et de rigueur fait également violence à l'œuvre de Perrault et à la littérature orale.

Car aux problèmes spécifiques que posent à l'historien de la littérature les textes des récits attribués à Perrault — et on verra qu'ils sont nombreux —, s'ajoute le problème très différent des relations extrêmement complexes qui lient une œuvre littéraire personnelle à la tradition orale qui l'a inspirée, et qu'elle a en retour partiellement influencée.

Or, en France, où culture savante et culture populaire s'ignorent encore plus qu'ailleurs, Perrault a longtemps été l'arbre qui nous cache la forêt. Paradoxalement, l'immense succès des contes dits « de Perrault », en donnant leurs lettres de noblesse littéraire à une dizaine de récits d'inspiration populaire, a longtemps freiné la connaissance réelle de la tradition orale, des centaines de contes qui vivaient encore dans les campagnes françaises jusqu'à la première guerre mondiale.

Par ailleurs, Perrault a transformé les récits populaires qui l'ont inspiré, les éloignant ainsi de l'univers mental du prolétariat rural qui en constituait l'auditoire primaire. Or, le succès de ses adaptations a contribué à instaurer dans l'esprit du grand public une version autorisée, une sorte de « vulgate » de *Cendrillon*, du *Petit Chaperon rouge*, etc., et donc fixé en une leçon unique une matière traditionnelle par essence mouvante et variable.

Vie et œuvres de Charles Perrault

- 1628 Naissance à Paris de Charles Perrault, fils de Pierre Perrault, avocat au Parlement de Paris.
Un frère jumeau né quelques heures avant lui, mourra à six mois.
Charles est le dernier des cinq enfants Perrault qui atteindront l'âge adulte.
- 1637 Etudes au Collège de Beauvais, interrompues en 1643. Charles poursuit librement ses études pendant quelques années avec un camarade.
- 1651 Charles est reçu avocat.
- 1653 Charles et son frère Claude publient un poème, « Les murs de Troie ou L'origine du burlesque ».
- 1654 Charles abandonne le barreau et devient commis de son frère Pierre, receveur général des Finances de Paris.
- 1657 A la mort de la mère des enfants Perrault, Pierre hérite de la maison de campagne de Viry-sur-Orge, qui devient un lieu de rendez-vous des hommes de lettres et des artistes.
- 1659 Publication de portraits galants.
- 1660 Rédaction de *Ode sur le Mariage du roi* et *Ode sur la Paix*, et du *Dialogue de l'Amour et de l'Amitié*.
- 1663 Colbert, nommé surintendant des bâtiments du roi, réunit une « petite académie » qui deviendra l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Perrault est nommé secrétaire des séances et devient vite homme de confiance de Colbert.
- 1664 Pierre Perrault, accusé d'exactions, se voit retirer sa charge de receveur des Finances.
- 1665 Cabale contre le cavalier Bernin, d'abord chargé de dessiner la façade du Louvre. Les travaux sont interrompus.

- 1666 Perrault chargé par Colbert de réunir un recueil d'*Eloges du cardinal Mazarini*.
- 1667 Charles attribue à son frère Claude les nouveaux plans adoptés pour la façade du Louvre et de l'Observatoire de Paris.
- 1668 Charles nommé « premier commis des bâtiments ».
- 1671 Charles entre à l'Académie française.
- 1672 Charles est nommé chancelier de l'Académie et « contrôleur des bâtiments de sa Majesté ». Il épouse Marie Guichon.
- 1678 Naissance de son troisième fils, Pierre, à qui seront attribués les contes en prose. Mort de sa femme. Perrault reste seul avec quatre enfants.
- 1682 Brouillé avec Colbert, Charles se prépare à prendre sa retraite.
- 1683 A la mort de Colbert, Perrault perd sa pension et est exclu de la « Petite Académie ». Il se consacre à l'éducation de ses enfants.
- 1687 Perrault fait donner lecture à l'Académie de son poème « Le Siècle de Louis le Grand », qui donne le signal de la Querelle des Anciens et des Modernes.
- 1688 Perrault rédige le *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde les arts et les sciences*.
- 1690 *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde l'éloquence*.
- 1691 *La marquise de Sallusses ou la Patience de Grisélidis*.
- 1692 *Parallèle des Anciens et des Modernes en ce qui regarde la poésie. La Création du Monde*, poème : « Premier chant, Adam ».
- 1693 *Les Souhais ridicules*.
- 1694 Perrault répond à la *Satire X* de Boileau dans son *Apolo-gie des femmes*. Perrault et Boileau se réconcilient publiquement.
- 1695 *Contes de ma mère l'Oye*.
- 1696 Premier volume des *Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle* ; *La Belle au bois dormant* dans *Le Mercure galant*.
- 1697 *Histoires ou Contes du temps passé. Adam, ou la Création de l'homme, sa chute et sa réparation. Parallèle des Anciens*

et des Modernes, où il est traité de l'astronomie, de la géographie, de la navigation, de la guerre, de la philosophie, de la musique, de la médecine.

- 1699 Traduction des *Fables* de Faërne. Perrault travaille aux *Mémoires de ma vie*.
- 1700 Mort à vingt-deux ans de Pierre Perrault-Darmancour, lieutenant dans le Régiment-Dauphin.
- 1703 Mort de Charles Perrault.

Les textes

L'histoire de la rédaction, puis de la publication des « contes de Perrault » est compliquée. Elle recouvre à la fois la question de l'auteur des récits, du titre et du contenu exact des divers recueils qui, après les premières publications individuelles, ont regroupé un certain nombre, puis l'ensemble des récits en question.

A proprement parler, le texte des « contes de Perrault » n'existe pas. Du vivant de l'auteur, aucun recueil intitulé ainsi n'a vu le jour. L'expression « contes de Perrault » recouvre un ensemble de onze récits : une nouvelle en vers, *Grisélidis*, deux contes en vers : *Les Souhairs ridicules* et *Peau-d'Ane*, et huit contes en prose : *La Belle au bois dormant*, *Le petit Chaperon rouge*, *La Barbe-Bleue*, *Le maître Chat ou le Chat botté*, *Les Fées*, *Cendrillon ou La petite pantoufle de verre*, *Riquet à la houppe* et *Le petit Poucet*.

Le problème de savoir, qui exactement, du père Charles, ou du fils, Pierre, est le véritable auteur des contes en prose n'a jamais été résolu avec certitude.

Arguments en faveur du fils

— La dédicace à Mademoiselle dans le manuscrit de 1695, reprise dans l'édition princeps de 1697, est signée P. D. De plus, le privilège de cette première édition des *Histoires ou Contes du temps passé. Avec des moralitez*, est accordé au sieur P. Darmancour.

— *Le Mercure galant* d'août-septembre 1696 publie une nouvelle anonyme, « Histoire de la Marquise-Marquis de Banneville », qui contient le dialogue suivant :

— Avez-vous lu *La Belle au bois dormant* ?

— Si je l'ai lue ? s'écria la petite marquise. Je l'ai lue quatre fois, et ce petit conte m'a raccommodée avec *Le Mercure galant*, où j'ai été ravie de l'y trouver. Je n'ai encore rien vu de mieux narré ; un tour fin et délicat, des expressions toutes neuves ; mais je ne m'en suis point étonnée quand on m'a dit le nom de l'auteur. Il est fils de maître, et s'il n'avait pas bien de l'esprit, il faudrait qu'on l'ait changé en nourrice.

— Du vivant de Perrault, des contrefaçons hollandaises (mais pas le recueil Moetjens), attribuent le livre « au fils de monsieur Perrault, de l'Académie française ».

— Mademoiselle Lhéritier, nièce de Perrault et familière de sa maison, écrit, en dédicaçant *Marmoisan* à Mademoiselle Perrault :

On tomba sur les contes naïfs qu'un de ses jeunes élèves a mis depuis peu sur le papier avec tant d'agrément... Il fallut en dire un à mon tour... Il fut nouveau pour la compagnie, qui le trouva si fort de son goût et le jugea si peu connu, qu'elle me dit qu'il fallait le communiquer à ce jeune conteur, qui occupe si spirituellement les loisirs de son enfance... J'espère que vous en ferez part à votre aimable frère, et vous jugerez ensemble si cette fable est digne d'être placée dans son agréable recueil de contes.

Arguments en faveur du père

— Lettre de l'abbé Dubos à Pierre Bayle du 23 septembre 1696 (donc avant la publication des contes) :

Ce même libraire (Barbin) imprime aussi les *Contes de ma mère l'Oye* de monsieur Perrault. Ce sont bagatelles auxquelles il s'est amusé autrefois pour réjouir ses enfants.

— Une autre, du 19 août 1697 :

Monsieur Perrault vous salue, mais il ne vous croit point. Il dit que vous n'avez point raison, parce qu'il aura été assez bonhomme pour écrire des contes, de penser qu'il puisse croire votre compliment.

— *Le Mercure galant* de janvier 1697, après avoir annoncé la mise en vente des *Hommes illustres* et du quatrième volume du *Parallèle entre les Anciens et les Modernes*, de Charles Perrault, passe sans transition aux *Histoires du temps passé*.

Je me souviens de vous avoir envoyé l'année dernière le conte de *La Belle au bois dormant*, que vous me témoignâtes avoir lu avec beaucoup de satisfaction. Ainsi je ne doute point que vous n'appreniez avec plaisir que celui qui en est l'auteur vient de donner un recueil de contes qui en contient sept autres avec celui-là.

— Les *Entretiens sur les contes de fées* (1699) de l'abbé de Villiers, contiennent le dialogue suivant :

LE PROVINCIAL. — Les meilleurs contes que nous ayons sont ceux qui imitent le plus le style et la simplicité des nourrices, et c'est pour cette seule raison que je vous ai vu assez content de ceux que l'on attribue au fils d'un célèbre académicien.

LE PARISIEN. — Il faut être habile pour bien imiter la simplicité de leur ignorance, cela n'est pas donné à tout le monde ; et quelque estime que j'ai pour le fils de l'Académicien dont vous parlez, j'ai peine à croire que le père n'ait pas mis la main à son ouvrage.

— La notice nécrologique de Pierre Darmancour dans *Le Mercure galant* de 1700 ne fait pas mention des contes :

(Mort de) M. Perrault-Darmancour, lieutenant dans le Régiment-Dauphin. Il était fils de M. Perrault, dont nous avons quantité d'ouvrages de galanterie et d'érudition très estimés.

— En revanche, en mai 1703, à la mort de Charles Perrault, *Le Mercure galant* consacre à l'écrivain un long article qui passe ses œuvres en revue.

On ne doit pas s'étonner si tous ces ouvrages ont été bien reçus du public, et si le succès de *Grisélidis* a été si grand. ... Son génie était universel et brillait dans les moindres bagatelles : on peut

dire qu'il changeait en or tout ce qu'il touchait. L'heureuse fiction où l'Aurore et le petit Jour sont si ingénieusement introduits, et qui parut il y a neuf à dix années, a fait naître tous les contes de fées qui ont paru depuis ce temps-là, plusieurs personnes d'esprit n'ayant pas cru ces sortes d'ouvrages indignes de leur réputation.

— Enfin, la veuve Barbin réimprime en 1707 les *Histoires du temps passé* avec la pagination et les gravures de l'édition originale, mais avec le titre suivant : *Contes de monsieur Perrault*.

Que conclure ? Il semble que le nom de Pierre Darmancour soit mentionné uniquement avant la publication des contes en prose, et surtout par des familiers de Perrault, que l'on peut supposer complices d'une supercherie. Une fois leur succès assuré, nul ne semble plus attribuer les contes « à un enfant ». Reste cependant que *Le Mercure galant*, très proche de Perrault, omet ostensiblement de mentionner le nom de « celui qui en est l'auteur ». Plutôt que le désir authentique d'établir une supercherie — qui dans ce cas utiliserait des moyens d'une maladresse étonnante — nous y voyons surtout une plaisanterie pour *happy few*, cadrant bien avec ce véritable jeu de société que constitue à l'époque, dans un certain milieu, la pratique du conte de fées.

Jacques Barchilon, qui a édité le manuscrit Pierpont-Morgan des *Contes de ma mère l'Oye*, a comparé systématiquement les variantes qu'il présente par rapport au texte de l'édition princeps de 1697. Il distingue entre les variantes mineures, dues au désir de clarté et d'effectivité dans la narration, et les variantes significatives, qui changent peu ou prou le sens du texte. Celles-ci apparaissent surtout dans le conte *Les Fées*. Le changement le plus important est le suivant :

Tous les Français connaissent — ou croient connaître — les « contes de Perrault ». Mais qui les a vraiment lus dans le texte ? Il est vrai que Perrault n'a pas inventé le sujet de ses histoires : il a adapté des récits traditionnels, comme les frères Grimm le feront cent vingt ans plus tard pour les contes de tradition allemande. Mais, quoi qu'on en dise, Perrault n'a pas noté « fidèlement » des contes populaires « recueillis de la bouche même du peuple ».

Le livre de Michèle Simonsen, qui soumet les textes de Perrault à une minutieuse analyse stylistique puis les compare aux récits parallèles de tradition orale, met en lumière leur caractère original. La rencontre d'un grand bourgeois à l'imaginaire peuplé de hantises enfantines, vivant dans un milieu mondain épris de féerie, avec une longue et vaste tradition orale a abouti à une œuvre littéraire personnelle et unique.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 00046536 1

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique — Coraline Mas-Prévoist
Programme de génération — Louis Eveillard
Typographie — Linux Libertine, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia — Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit — dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

